C.R.I. N° 8 (2018-2019)
6e session de la 10e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2018-2019

COMPTE RENDU
INTÉGRAL

Séance plénière*

Vendredi 30 novembre 2018

*Application de l'art. 162 du règlement

SOMMAIRE

Ouverture de la séance....1

Absences motivées....1

Ordre du jour – Approbation....1

Déclarations d'intérêt régional....1

Déclaration d'intérêt régional de Mme Kapompole sur « la marche pour le climat du 2 décembre 2018 » ;

Déclaration d'intérêt régional de Mme Waroux sur « la marche pour le climat « Claim the climate » »

Intervenants : M. le Président, Mmes Kapompole, Waroux....1

Déclaration d'intérêt régional de M. Dermagne sur « la Médaille Blondel pour le Professeur D. Ernst de l'Université de Liège »

Intervenants : M. le Président, M. Dermagne....2

Déclaration d'intérêt régional de Mme Baltus-Möres sur « la campagne Bob »

Intervenants : M. le Président, Mme Baltus-Möres....2

Questions d'actualité....3

Question d'actualité de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les menaces sur l'emploi de la réforme APE dans les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles »

Intervenants : M. le Président, Mme Tillieux, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, M. P. Prévot....3

Question d'actualité de Mme Morreale à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « l'échec du programme « Lait, fruits et légumes à l'école » »

Intervenants : M. le Président, Mme Morreale, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, Mme Ryckmans....5

Question d'actualité de M. Dodrimont à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings, sur « les efforts en matière de recyclage en Wallonie »

Intervenants : M. le Président, M. Dodrimont, M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings....6

Question d'actualité de Mme Géradon à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings, sur « le tram de Liège »

Intervenants : M. le Président, Mme Géradon, M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings....8

Question d'actualité de M. P. Prévot à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « l'évaluation du travail de l'Office économique wallon du bois »

Intervenants : M. le Président, M. P. Prévot, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région....9

Question d'actualité de Mme Lambelin à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings, sur « le RER »

Intervenants : M. le Président, Mme Lambelin, M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings....11

Reprise de la séance....12

Projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019 (Doc. 1200 (2018-2019) N° 1 à 4 et 4bis) ;

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019 (Doc. 1201 (2018-2019) N° 1 à 6)....12

Projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019 (Doc. 1200 (2018-2019) N° 1 à 4 et 4bis)....13

Vote nominatif....13

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019 (Doc. 1201 (2018-2019) N° 1 à 6)....13

Vote nominatif

Intervenants : M. le Président, M. Hazée, M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports....13

Vote sur l'ensemble

Intervenants : M. le Président, Mme Waroux....14

Allocution de M. le Président....15

Projet de budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2019 (Doc. 1218 (2018-2019) N° 1 et 2). .16

Vote nominatif

Intervenants : M. le Président, M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....16

Liste des intervenants.....18

Abréviations courantes.....19

SÉANCE PLÉNIÈRE

Présidence de M. Antoine, Président

Le procès-verbal de la dernière séance plénière est déposé sur le bureau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 34 minutes.

M. le Président. - La séance est ouverte.

ABSENCES MOTIVÉES

M. le Président. - Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance :
- M. Courard, pour obligation de mandat ;
- Mme Vienne, M. Warnier, pour raisons de santé ;
- Mme Louvigny, en congé de maternité ;
- MM. Luperto et Maxime Prévot, en mission.

ORDRE DU JOUR

Approbation

M. le Président. - Mesdames, Messieurs, conformément aux articles 26.2 et 28.2 du règlement, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance qui vous est soumis conformément à l'article 67.1.

Ce document vous a été adressé.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'ordre du jour ?

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour est adopté.

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT RÉGIONAL

M. le Président. - Conformément à l'article 69 du règlement, les déclarations d'intérêt régional ont lieu en ce début de séance.

DÉCLARATION D'INTÉRÊT RÉGIONAL DE MME KAPOMPOLE SUR « LA MARCHE POUR LE CLIMAT DU 2 DÉCEMBRE 2018 »

DÉCLARATION D'INTÉRÊT RÉGIONAL DE MME WAROUX SUR « LA MARCHE POUR LE CLIMAT « CLAIM THE CLIMATE » »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les déclarations d'intérêt régional :
- de Mme Kapompole sur « la marche pour le climat du 2 décembre 2018 » ;
- de Mme Waroux sur « la marche pour le climat « Claim the climate » ».

La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). - Monsieur le Président, Madame et Messieurs les ministres, chers collègues, malgré les appels de 15 000 scientifiques qui ont tiré la sonnette d'alarme sur l'état alarmant de notre planète, malgré les rapports successifs du Groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat, malgré les appels répétés du secteur associatif, et je dirais même malgré les appels de la société civile dans son ensemble, on peut dire qu'il y a encore énormément de travail à effectuer sur la question climatique.

Notre assemblée s'est montrée volontariste. Nous avons travaillé dans le cadre de la résolution interparlementaire sur le climat. Mois après mois, semaine après semaine, c'est un travail constant. Néanmoins, je pense que l'on doit aller encore beaucoup plus loin en termes de politiques à mener par rapport au climat.

C'est pourquoi j'ai envie – à l'instar sans doute de Mme Waroux, avec qui j'ai eu l'occasion de participer dernièrement au dialogue sur le climat avec des collègues du Fédéral, mais aussi du Parlement bruxellois – d'aller marcher, en toute humilité, le 2 décembre prochain, avec d'autres personnes de la société civile pour cette marche *Claim the climate*. C'est un appel que nous devons recevoir en tant que politiques, qui doit dépasser les clivages idéologiques et qui doit vraiment transcender les partis politiques pour répondre aux besoins sociétaux exprimés par l'ensemble de la population.

Merci pour votre attention.

(Applaudissements)

M. le Président. - Je rappelle à toutes fins utiles que le temps de parole est d'une minute. Si chacun pouvait s'y conformer, malgré la gravité et l'importance du sujet.

La parole est à Mme Waroux.

Mme Waroux (cdH). - Monsieur le Président, chers collègues, c'est vrai, le rapport spécial du GIEC dit bien que le réchauffement climatique doit se limiter à 1,5 degré et pas plus. Le rapport de l'ONU dit que nous devons multiplier par cinq nos efforts.

(Réactions dans l'assemblée)

S'il vous plaît, écoutez un peu ! Ce n'est pas ma personne que j'ai envie que l'on écoute : on essaie de faire passer un message.

La COP24 démarre lundi. La situation est urgente, on le dit et on le redit. C'est une question, ni plus ni moins, de survie de l'humanité et les citoyens y sont sensibles, mais les mesures politiques ne suffisent pas.

Il s'agit de vous inviter – je m'adresse principalement aux citoyens – à venir nous rejoindre dimanche à la gare du Nord, à Bruxelles, à 12 heures pour manifester et rejoindre le mouvement *Claim the climate*. J'espère, comme les artistes qui ont fait la démarche *J'peux pas, j'ai climat*, que nous serons des milliers, des millions, des milliards à nous faire entendre auprès de leaders politiques et auprès de leaders industriels et financiers. Venez nombreux et venez avec vos enfants pour vos enfants.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

DÉCLARATION D'INTÉRÊT RÉGIONAL DE M. DERMAGNE SUR « LA MÉDAILLE BLONDEL POUR LE PROFESSEUR D. ERNST DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la déclaration d'intérêt régional de M. Dermagne sur « la Médaille Blondel pour le Professeur D. Ernst de l'Université de Liège »

La parole est à M. Dermagne.

M. Dermagne (PS). - Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les ministres, chers collègues, nous l'avons évoqué hier dans le cadre de nos travaux budgétaires, en particulier sur la question du photovoltaïque : nous pouvons nous réjouir en Wallonie, d'avoir un chercheur, un académique de renom, de talent, qui, une fois de plus, a été récompensé il y a quelques jours, par l'obtention de la Médaille Blondel décernée par la Société d'électricité et d'électronique et des technologies de la communication et de l'information. C'est le professeur Damien Ernst de l'ULg dont je veux parler et qui est un habitué de ce Parlement, où il vient régulièrement nous faire bénéficier de son expertise, de son sens pédagogique et aussi de son franc-parler.

Je pense que l'on peut vraiment se féliciter d'avoir, en Wallonie, un membre du corps académique de ce gabarit, de ce talent. Je me réjouis, avec mon groupe, de l'obtention de cette nouvelle récompense pour le professeur Ernst. Au nom de l'ensemble du Parlement, au nom de mon groupe, je tenais à lui présenter nos plus sincères félicitations.

(Applaudissements)

DÉCLARATION D'INTÉRÊT RÉGIONAL DE MME BALTUS-MÖRES SUR « LA CAMPAGNE BOB »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la déclaration d'intérêt régional de Mme Baltus-Möres sur « la campagne Bob ».

La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les ministres, chers collègues, aujourd'hui, c'est le lancement de la campagne Bob « Merci Bob, rien bu ». Actuellement, les occasions de faire la fête sont, en effet, nombreuses. Je vais vous donner quelques chiffres : chaque année, en Belgique, près de 200 personnes perdent la vie dans des accidents liés à l'alcool et un Belge sur huit conduit sous l'influence de l'alcool dans le mois écoulé.

On voit que les actions, comme la campagne Bob, sont très importantes. Il ne s'agit pas de vous faire la morale, mais il faut choisir entre boire ou conduire. Il s'agit toujours d'une incompatibilité. Il faut désigner assez tôt un Bob ou une Bobette pour faire la fête.

Il ne s'agit pas seulement d'un Bob, il peut s'agir aussi d'un taxi ou la réservation d'une chambre d'hôtel. Tout est possible, mais il ne faut pas conduire sous l'influence de l'alcool.

Dernièrement, il y a aussi le concours « Bob de la semaine ». Il y a des prix magnifiques à gagner sur la plateforme mercibob.be.

Bonnes fêtes et joyeux Noël déjà.

(Applaudissements)

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

M. le Président. - Conformément à l'article 68 du règlement, les questions d'actualité ont lieu en ce début de séance.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME TILLIEUX À M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES MENACES SUR L'EMPLOI DE LA RÉFORME APE DANS LES COMPÉTENCES DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les menaces sur l'emploi de la réforme APE dans les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Tillieux (PS). - Monsieur le Ministre, la question de la réforme APE fait couler beaucoup d'encre. Hier encore, le ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, M. Demotte, s'exprimait largement dans la presse pour dire toutes ses craintes face à la réforme envisagée par le ministre de l'Emploi en Wallonie.

Que craint-il ? D'abord et avant tout, il faut rappeler que ce sont près de la moitié des moyens APE qui sont dévolus à des missions et compétences exercées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. On parle de l'enseignement, la culture, la petite enfance, la jeunesse, les sports. Bref, on parle des matières extrêmement importantes qui touchent pleinement les gens dans leur quotidien.

M. le Ministre-Président, que dit-il ? Il dit que cette réforme est envisagée avec une vitesse, une rapidité vu l'amplitude du dossier qui lui semble laisser peu de place à concertation et, justement, il dit que ce dossier manque cruellement de concertation.

Il évoque la question d'un futur accord de coopération sur lequel, en l'état, il ne marquerait pas son accord parce que, selon lui, l'emploi est menacé. Il évoque des publics exclus de la future réforme en termes de soutiens à l'emploi. Ce sont des services en Wallonie – on en a parlé hier – avec le FOREm ou les provinces, mais c'est aussi le cas en Fédération Wallonie-Bruxelles dans l'enseignement pour des contrats dévolus à des sportifs de haut niveau, par exemple, ou dans la jeunesse ou dans les maisons de justice. Il y a des inquiétudes. Plus globalement, il souhaiterait, je pense, au travers de cet article, faire passer le message qu'une concertation est éminemment nécessaire.

Que pouvez-vous nous dire au sujet de votre concertation, au sujet de ce futur accord de coopération ? Pourriez-vous faire le point ?

Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, je dois vous avouer que je préfère vous voir ici à la tribune du Parlement que dans la rue avec la FGTB et le foulard rouge, agiter une peur auprès des travailleurs avec une bonne dose de manipulation et de désinformation.

(Applaudissements)

M. P. Prévot (PS). - On écoute les gens que vous n'écoutez pas, Monsieur Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur Prévot, un peu de calme. Je sens que cela vous gêne ; ce dossier commence à vous gêner et je comprends, je vais vous expliquer pourquoi. Si le but est de faire peur aux 60 000 travailleurs, vous réussissez, mais la responsabilité politique c'est, parfois, assumer un discours vrai sur base d'éléments objectifs.

Madame la Députée, je suis surpris par votre question. M. Demotte s'inquiète, il n'y a pas de concertation. Nous l'avons vu depuis le mois de mai, on lui a remis le projet d'accord de coopération, les projets de texte. Nous avons échangé, nous avons donné toutes les garanties – s'il vous plaît, n'en faites pas un débat institutionnel – pour sauvegarder l'emploi dans tous les secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles : l'enseignement, les crèches, l'accueil de la petite enfance, le sport, la culture, l'éducation permanente. Toutes les garanties ont été données.

Je sais que M. Demotte est fort occupé, mais je m'étonne de dire que l'on va très vite et que l'on n'aurait pas le temps de conclure un accord de coopération. Je veux vraiment être rassurant par rapport à cela.

J'étais en mission hier à l'étranger, mais j'ai entendu aussi qu'il craint que 200 emplois soient supprimés à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Vous avez fait mieux, parce que vous avez supprimé les PTP. Cela touche beaucoup de matières de la Fédération Wallonie-Bruxelles et plus de 1 000 emplois dans l'enseignement.

Avec ce Gouvernement MR-cdH, nous avons eu un accord pour maintenir et immuniser les PTP dans l'enseignement. Cela représente plus de 1 000 emplois.

Je ne peux pas accepter les 200 emplois perdus de M. Demotte. Même ici, ce Gouvernement, alors que c'est une mesure que vous avez prise, puisque vous avez supprimé les PTP au 1er juillet 2017, nous allons garantir au secteur de l'enseignement à l'avenir, de façon structurelle et durable, 1 000 emplois.

Vous, rien qu'en Région wallonne et en Fédération Wallonie-Bruxelles, tous les contrats à durée déterminée PTP, cela représente 11 000 emplois, vous les supprimiez dans votre réforme !

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à Mme Tillieux.

Mme Tillieux (PS). - Que dire, si ce n'est la mauvaise foi totale de M. le Ministre, qui commence à connaître le dossier ? Dire que l'on s'étonne de voir des députés aux côtés de manifestants dans la rue, c'est une grande première. C'est aussi notre rôle d'être à l'écoute de ce qui se dit parmi les citoyens. Le jour où vous ne serez plus aux côtés des citoyens, il sera grand temps de s'inquiéter de la démocratie. C'est la réalité !

(Applaudissements)

Sur le fond, vous tentez de faire croire que, comme ministre, je vous ai précédé dans les compétences, j'aurais supprimé des milliers d'emplois. C'est totalement faux. Nous avons lancé une réforme qui simplifiait les mécanismes, qui permettait de rassembler tous ces processus différents, tous ces procédés de subventions différents en un seul. Vous avez tout stoppé, tout arrêté, pour relancer à votre manière un modèle non concerté et qui, apparemment, contrairement à ce que vous dites, ne donne absolument pas les garanties sur le maintien de l'emploi. C'est pourquoi il y a des milliers de personnes dans la rue ; c'est pourquoi nos boîtes aux lettres sont inondées de lettres inquiétantes par rapport à l'emploi ; c'est pourquoi le Gouvernement, par la voix de son ministre-président en Fédération Wallonie-Bruxelles, s'exprime sur le devenir de tous ces emplois en Fédération Wallonie-Bruxelles.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Je suis surpris, et je comprends les boîtes inondées de courriels. Je suis inondé de courriels venant de la FGTB. Alors, il y en a qui cachent leur adresse, mais beaucoup n'ont même pas le sens de cacher cette adresse.

Vous êtes déplacée, Madame Tillieux, quand vous dites que je commence à connaître le dossier. Excusez-moi, je pense que c'est un dossier que je maîtrise bien. Vous, après trois ans et demi, votre réforme, elle n'est pas passée. Non, votre réforme n'est pas passée.

(Réaction de Mme Tillieux)

Oui, parce qu'elle supprimait des emplois.

Mme Tillieux (PS). - Effectivement, vous avez pris la place dans le nid comme un coucou, voilà pourquoi.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Elle supprimait des emplois. Madame Tillieux, je ne vous ai pas entendue sur les 11 000 emplois APE qui étaient à durée déterminée et que vous aviez décidé de supprimer. Je ne vous ai pas entendue sur...

Mme Tillieux (PS). - C'est faux, Monsieur le Président.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - ...les 1 000 emplois dans l'enseignement qui sont PTP aujourd'hui. Vous avez supprimé, le 1er juillet 2017, le système PTP pour le remplacer par rien d'autre. Je vous dis que ce Gouvernement, il va immuniser...

Mme Tillieux (PS). - Le remplacer par ce que vous n'avez pas voulu mettre en place. Vous n'avez pas voulu mettre cela en place, alors arrêtez vos mensonges.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - …tous les emplois.

M. le Président. - S'il vous plaît, Madame Tillieux, c'est le ministre qui a la parole. C'est un double échange.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Je mesure que cela vous ennuie parce que vous vouliez supprimer tantôt 12 000 emplois. Expliquez à M. Demotte tout ce que vous vouliez supprimer et je pense qu'il priera pour cette réforme et il nous remerciera. Il me dira : « Merci, signons vite cet accord de coopération ».

(Applaudissements)

M. le Président. - Je rappelle que la question d'actualité permet un double échange à la clôture par le parlementaire, et c'est ainsi le cas pour vous, Madame Tillieux.

La parole est à Mme Tillieux.

Mme Tillieux (PS). - C'est avec tristesse que je déplore la désinformation du ministre de l'Emploi. Quand on lance des réformes et que l'on a le toupet de les arrêter en plein élan, on ne vient pas avec des contre-vérités. La vérité aujourd'hui, c'est l'inquiétude sur le

terrain, c'est l'inquiétude également dans un autre Gouvernement, c'est l'inquiétude dans des compétences qui dépendent de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cela, c'est le danger.

(Applaudissements)

M. le Président. - Je rappelle que le débat n'est pas clos pour ceux qui sont frustrés. La semaine prochaine, un débat vous attend en commission, chacune et chacun, le ministre présent, permettant d'autres échanges encore.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME MORREALE À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR « L'ÉCHEC DU PROGRAMME « LAIT, FRUITS ET LÉGUMES À L'ÉCOLE » »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Morreale à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « l'échec du programme « Lait, fruits et légumes à l'école » ».

La parole est à Mme Morreale pour poser sa question.

Mme Morreale (PS). - Monsieur le Ministre, quelle marmelade avez-vous fait avec le programme « Lait, fruits et légumes à l'école » ? C'était un beau programme, c'était une belle ambition, et ce sont 3,5 millions d'euros sont injectés chaque année dans un programme qui se voulait apporter de la nourriture saine, des goûters sains, avec des fruits de producteurs locaux, dans des circuits courts, éventuellement bios, pour les élèves. Celui-ci permettait aussi aux producteurs, que vous défendez pourtant, d'écouler leurs marchandises dans des écoles des environs.

Ce programme, vous avez décidé de le modifier, et vous avez changé les règles. On vous l'avait dit, avec M. Patrick Prévot, plusieurs fois, en commission. Les directeurs d'école nous disaient : « Attention, cette réforme, c'est beaucoup de paperasseries ». Les distributeurs – pour qui la distribution est un secteur extrêmement important car c'est un chaînon manquant entre les producteurs et les écoles – disaient : « On va perdre nos contrats ». Les producteurs m'appelaient en disant : « Que se passe-t-il au cabinet ? On n'est pas entendus, on va droit dans le mur ».

Effectivement, c'est ce qui s'est passé. À l'occasion d'une réponse que vous m'avez adressée, et la presse en a fait écho notamment dans les télés locales, les distributions, les entreprises qui se sont lancées dans la distribution nous disent : « On va presque mettre la clé sous le paillasson, on a dû licencier du personnel ». Les producteurs nous disent : « Alors que l'on avait une production et une vente quasi sûres, du jour au lendemain, presque 40 % de projets ne sont pas suivis ». Dans les écoles, c'est plus de trois quarts des écoles dont le budget ne sera pas remboursé pour 2017.

Monsieur le Ministre, il faut reconnaître ses erreurs ; on est allés dans une voie, on vous avait prévenu, vous ne l'avez pas entendu. Aujourd'hui, des écoles sont dans des difficultés parce qu'elles ne sont pas remboursées. On refuse de les rembourser pour les dépenses qu'elles ont faites en 2017 ; pire, les élèves, aujourd'hui, ne sont plus desservis en fruits. En plus, on a aggravé la situation sur la saisonnalité des fruits alors que l'on en apportait beaucoup plus avant. Ici, on a dispersé, on a rendu des périodes qui étaient plus beaucoup longues qui font en sorte que les écoles ne sont plus desservies de manière aussi régulière que précédemment. C'est un flop total.

Comment allez-vous faire pour rendre moins complexe cette législation, pour faire marche arrière et pour vous arranger pour aider les écoles qui sont aujourd'hui dans des difficultés financières, puisqu'on leur refuse ce remboursement ?

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Madame la Députée, ne parlons pas de ce programme au passé. Ce programme est toujours en vigueur. C'est un programme qui va se poursuivre et, du reste, nous avons reporté au 21 décembre la possibilité pour les écoles de s'inscrire. Elles sont maintenant de plus en plus nombreuses à le faire, puisque nous avons rencontré les pouvoirs organisateurs, nous avons rencontré le secteur et nous avons convenu de leur préparer un cahier de charges simplifié.

La difficulté, c'est que ce programme a pris de l'ampleur. J'ai voulu y mettre davantage de moyens et, en plus, l'Europe a annoncé qu'elle allait assurer un cofinancement supérieur, par contre avec des contraintes administratives à l'excès. J'en suis le premier fâché.

Lorsque, par exemple, on dit qu'il manque une attestation d'origine européenne alors que l'on a une attestation de terroir, lorsque l'on dit, par exemple, que l'on ne pas va rembourser des fraises parce que la facture mentionne des raviers et non pas des kilos, cela pose des difficultés ubuesques. J'ai donc donné les instructions pour que l'on applique le principe de confiance à l'égard des écoles.

Il y a eu une réunion le 14 novembre avec l'ensemble des personnes responsables. Il y a encore eu une réunion hier matin. La semaine prochaine, le directeur général de la DGO3, lui-même, est chargé, avec le management et avec le fonctionnaire s'occupant de ce dossier, de revoir l'ensemble des déclarations de créance pour lesquelles des difficultés existeraient ou non, de manière à ce que l'on puisse assurer le paiement avant la fin du mois de décembre.

On a tiré les leçons de cela. On a signalé à l'Europe que si elle continuait avec des exigences aussi pointilleuses, finalement, on renoncerait peut-être, dans les années à venir, à ce cofinancement.

On veut maintenir ce programme. On va l'amplifier avec d'autres actions menées notamment avec le ministre Di Antonio.

Je pense que c'est bien de pointer les difficultés. Il ne faut pas les nier.

Je voudrais aussi signaler que, à un moment donné, on avait proposé un cahier de charges public mis en branle au niveau de la Wallonie, mais tout le monde a dit : « Non. Il faut surtout bien laisser les écoles assumer des choix individuels ».

Cela comporte des difficultés. On est en train de non seulement les relever – cela, on les connaît – mais d'y apporter des solutions. Je vous fixe un rendez-vous – certainement au plus tard – à la fin janvier. Vous verrez que le tableau final sera beaucoup moins apocalyptique que celui que vous avez décrit.

Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à Mme Morreale.

Mme Morreale (PS). - Quand je vous entends, cela me fait penser à un jeu quand j'étais petite qui s'appelait « Ce n'est pas moi, c'est Murphy ». C'est la faute d'une peluche. « Ce n'est pas moi, c'est Murphy », dit l'enfant. Ce n'est pas de votre faute, c'est la faute de l'administration. Ce n'est pas de votre faute, c'est la faute de l'Europe.

Je trouve que, dans ce cas-ci, l'Europe a bon dos. Avant de vous interroger – cette ligne de défense, vous l'aviez déjà évoquée dans les médias –, j'ai pris contact avec mon collègue, Marc Tarabella, eurodéputé, qui est rapporteur de la commission et du programme « Lait, fruits et légumes » au niveau européen et il dément formellement que c'est l'Europe qui complexifie les règles. Il dit : « C'est la Région wallonne qui rend les choses plus compliquées qu'elles ne le sont » ; et il me donne des éléments en me disant : « En France, le programme était sous-utilisé, il était utilisé à 60 %. Depuis que le programme européen est venu en aide, il s'est considérablement amélioré et renforcé ».

Visiblement, Monsieur le Ministre, il y a moyen de faire les choses mieux que pire. Je pense qu'elles ont été aggravées par la réforme que vous avez voulu mener ; que vous n'avez pas voulu entendre nos avertissements répétés en vous disant : « Les producteurs, les directeurs et les entreprises qui s'occupent de la distribution disent que vous prenez une mauvaise réforme ». Vous ne vous en êtes pas rendu compte. Maintenant, on vous le demande : ressaisissez-vous.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Je croise assez souvent M. Tarabella pour avoir l'occasion de lui faire la démonstration que ce qu'il vous a dit ou ce que vous avez interprété est totalement incorrect.

Mme Morreale (PS). - Expliquez-nous alors comment vous avez pris des règles supplémentaires qui font en sorte qu'aujourd'hui on a 40 %... L'entreprise Fresho, qui s'occupe de la distribution et qui perd des emplois, qui a dû licencier à cause de vos mesures, vous dit, par a + b, avec des juristes, que cela n'est pas utile dans la législation, que vous pourriez prendre des mesures beaucoup plus simples, où il y a moins de paperasserie. Un peu moins de rigueur et un peu plus de confiance, vous le dites dans les faits, faites en sorte, comme législateur, de prendre vos responsabilités et de modifier les règles pour faire en sorte que ce programme porte ses fruits – c'est le cas de le dire – comme c'est le cas en France aujourd'hui.

Mme Ryckmans (Ecolo). - En Région bruxelloise, cela fonctionne bien.

(Applaudissements)

M. le Président. - Je rappelle que la question d'actualité permet deux échanges et la clôture. Je crois que chacun a pu s'exprimer et j'ai le sentiment que nous en reparlerons.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. DODRIMONT À M. DI ANTONIO, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA MOBILITÉ, DES TRANSPORTS, DU BIEN-ÊTRE ANIMAL ET DES ZONINGS, SUR « LES EFFORTS EN MATIÈRE DE RECYCLAGE EN WALLONIE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Dodrimont à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition

écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings, sur « les efforts en matière de recyclage en Wallonie ».

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

M. Dodrimont (MR). - Monsieur le Ministre, je voulais attirer votre attention aujourd'hui sur un problème environnemental important, celui du recyclage ou plutôt de la réutilisation des objets collectés en grande quantité. Il y a une collecte sur l'ensemble des territoires de la Wallonie et de Bruxelles de l'ordre de 157 000 tonnes. C'est un chiffre appréciable. Seulement un tiers de ce tonnage est finalement réutilisé ou appelé à être réutilisé.

Que peut-on faire pour améliorer ces chiffres ? En Wallonie, cela représente 2,42 kilos par habitant pour plus de 4,5 kilos en Flandre. Il y a une différence. Il semble qu'il y ait un retard par rapport au mode de fonctionnement de ce travail de ressourcement des produits utilisés. On incrimine peut-être le manque de professionnalisme du secteur. On déplore l'absence de points de vente suffisants pour ces objets qui peuvent ainsi être réutilisés. Bref, on pointe un retard par rapport au fonctionnement du travail de ressourcement ou de ressourcerie sur le territoire de la Wallonie.

Dès lors – on l'a déjà souvent évoqué lors d'échanges en commission –, que peut-on apporter à ce débat aujourd'hui ? Que peut-on concrètement mettre en place pour améliorer ce tonnage d'objets réutilisés ? C'est au détriment d'opérations néfastes pour l'environnement, la destruction de ces objets qui ne sont pas réutilisés ou même le recyclage. C'est moins écologique que quand on peut réutiliser ces objets.

Dès lors, je serais très heureux de vous entendre sur ce qui peut être entrepris dans ce secteur.

Je vous remercie par avance pour votre réponse.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings. - Monsieur le Député, effectivement, les chiffres que vous citez, je peux tout à fait les confirmer. Sur les 540 kilos de déchets produits chaque année par chaque habitant de notre Région, 2,5 kilos seulement sont récupérés pour ce premier niveau d'intervention. Avant de faire du tri, du recyclage et du traitement des déchets, on peut éviter que ces objets ne deviennent déchets et favoriser le réemploi, la seconde vie de ces objets.

Le Plan wallon des déchets-ressources consacre tout un chapitre important à ce niveau d'intervention, avec comme actions prévues, dont certaines sont déjà implémentées, le travail sur la collecte en amont dans les recyparcs, le réseau de recyparcs, que nous allons renouveler qui fait l'objet actuellement de tout un débat dans les intercommunales sur les aménagements nécessaires, systématisera le point de collecte des objets destinés à la réutilisation de manière à ce qu'ils soient collectés dans de meilleures conditions ; que l'on évite de dégrader des objets en les mettant tout simplement dans une poubelle ou un container ; avoir des lieux de collectes qui soient adaptés.

On doit aussi professionnaliser les intermédiaires ; ceux qui vont reprendre ces objets et qui feront en sorte de les remettre au goût du jour, de les reproposer à l'utilisation. Un certain nombre d'entreprises de formation pour le travail sont actives dans le secteur. De belles choses se font, notamment à Namur ; un très beau magasin de la Ressourcerie namuroise propose des choses qui, après transformation, relooking, après un travail, redeviennent de très belle qualité.

Ce qu'il faut surtout créer, c'est le flux sortant. Trop souvent, les ressourceries nous disent : « Nous avons trop de choses à proposer et pas assez de clients » ; raison pour laquelle nous avons une volonté d'essayer de regrouper l'ensemble du secteur sous une marque commerciale commune. Un travail a déjà été réalisé par la fédération ressource sur le sujet. Nous soutenons cette démarche. Il y a deux ou trois jours, une opération de soutien a débuté et durera pendant deux mois dans l'ensemble de ces magasins avec une réduction de 20 % pour le public qui souhaite acheter des produits. Nous finançons avec les moyens du Fonds des déchets cette différence de 20 %, le manque à gagner des ressourceries qui rentrent dans cette action de promotion avec une campagne également prévue dans la presse généraliste pour mettre en avant cette possibilité d'achat équitable.

Encore une filière qui peut être développée, c'est le lien avec tout le secteur social puisque ces objets remis dans le circuit sont aussi peu coûteux et peuvent permettre à des personnes en difficulté de se remeubler, de s'équiper dans de meilleures conditions et à un meilleur prix.

M. le Président. - La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Je tiens à remercier M. le Ministre pour sa réponse empreinte d'optimisme et de bonne volonté. J'espère que l'on pourra concrétiser le message adressé par M. le Ministre rapidement pour progresser dans ce secteur. Il y va certainement de la protection de notre environnement, mais aussi dans certains cas, comme M. le Ministre l'a souligné, l'amélioration pour toute une série de personnes de la qualité de vie grâce à ces objets qui se doivent d'être

recyclés et réutilisés et qui peuvent apporter un plus pour nos concitoyens en difficulté.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME GÉRADON À M. DI ANTONIO, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA MOBILITÉ, DES TRANSPORTS, DU BIEN-ÊTRE ANIMAL ET DES ZONINGS, SUR « LE TRAM DE LIÈGE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Géradon à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings, sur « le tram de Liège ».

La parole est à Mme Géradon pour poser sa question.

Mme Géradon (PS). - Monsieur le Ministre, avant tout, j'ai une petite question : confirmez-vous l'information selon laquelle le Gouvernement wallon a approuvé la décision du conseil d'administration de la SRWT de désigner le consortium Tram'Ardent comme lauréat du marché du tram de Liège ? Si c'est le cas, permettez-moi d'inclure dans cette intervention, de véritables réjouissances.

En effet, le tram, au-delà d'un moyen de transport, c'est avant tout pour une ville et sa région, un moyen de se reconstruire. On l'a vu dans plusieurs villes d'Europe. C'est une métamorphose que Liège enclenche avec l'arrivée du tram. Au nom de la région liégeoise en tant que représentante issue de la région liégeoise et au nom du groupe socialiste, permettez-moi de nous réjouir de cette nouvelle.

C'est vrai, il y a des réjouissances, mais il y a aussi des questions. Vous me connaissez. Quand je me réjouis pour un dossier, c'est vraiment en connaissance de cause.

Trois questions restent et me semblent vraiment importantes avant de porter ces réjouissances et ces félicitations à un niveau beaucoup plus large.

Pourriez-vous cette fois déterminer le montant et la durée des annuités qui seront versés aux lauréats du marché ?

Un tram, c'est aussi une opportunité économique pour la Wallonie, car effectivement, ce tram, il faut le construire.

A-t-on des certitudes de retours économiques pour la Wallonie dans le cadre de la construction de ce tram ?

Enfin – je termine par le plus important – concernant les travailleurs, en relisant les travaux de la commission du 19 novembre dernier, je me suis rendu compte que l'on ne savait pas encore ce qu'il en était des conducteurs du tram, car il faudra quelqu'un pour conduire ce tram.

Seront-ce des employés de l'OTW ou aurez-vous recours à des privés ? On connaît votre position parfois ambiguë par rapport à la question des travailleurs.

Je voudrais savoir si, aujourd'hui, vous avez tranché quant au recours ou non dans le cadre des conducteurs du tram. Voilà quelques questions et des réjouissances dans le cadre de l'arrivée du tram à Liège.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings. - Madame la Députée, nous pouvons ensemble nous réjouir de cette excellente nouvelle. Le Gouvernement a effectivement validé la proposition faite par le groupe de l'OTW, le groupe SRWT, d'attribuer à Tram'Ardent le marché du tram. Les choses se sont emballées il y a quelques mois, puisqu'en septembre dernier, nous avions, pour une première fois, validé le soumissionnaire préférentiel. Un travail complémentaire a été réalisé pour finaliser l'offre définitive ; c'est ce point qui a été validé par le Gouvernement, ainsi que la trajectoire budgétaire y liée. Finalement, l'engagement important du Gouvernement, c'est de financer ce tram sur la durée.

Les choses sont aujourd'hui en ordre pour signer le contrat final. On a fixé, avec le ministre-président, qu'avant la fin de cette année, on devrait accueillir les différents signataires à Namur pour organiser une séance officielle de signatures de ce contrat de PPP.

J'insiste sur le fait que, aujourd'hui, nous avons deux gros marchés PPP conclus ces six derniers mois : celui du plan Lumière, l'éclairage de l'ensemble du réseau structurant, et celui du tram de Liège. Ensemble, ces deux PPP représentent près de 3 milliards d'euros sur la durée. Ce sont des conventions et des accords de toute première importance.

Sur le coût de ce tram, excellente nouvelle, c'est que la manière dont nous avons renégocié les choses, après le premier refus par l'Europe que ce budget soit hors financement wallon, donc déconsolidé. Nous avons refait les cahiers, nous avons retravaillé sur le dossier. Nous en arrivons à un marché beaucoup plus positif, puisque l'annuité à charge de la Région sera de l'ordre de 32 millions d'euros au lieu des estimations que nous avions à 40 ou 41 sur le marché précédent. La mise en concurrence plus récente a abouti à quelque chose de plus économique pour la Région.

Cela reste un gros montant, on parle de 32 millions d'euros sur la durée de la concession, du partenariat public-privé. C'est 32 millions d'euros incluant les investissements – 380 millions d'euros d'investissement de base – mais aussi tout le fonctionnement, l'entretien, la maintenance de l'ensemble pendant 30 ans.

En ce qui concerne le fonctionnement, nous avons reporté aux négociations sur le contrat de service public la décision sur qui allait conduire ce tram. Il ne faut pas nécessairement le savoir pour passer le PPP, puisque celui-ci est établi avec l'accord de la Région entre l'opérateur et le partenaire privé qui va construire ce tram et le mettre à disposition.

Il reviendra dès lors à l'avenir à l'OTW de définir qui va conduire ce tram. Nous lions cela très clairement à nos négociations actuelles sur le contrat de service public. Nous avons une série de choses à régler sur le fonctionnement futur des transports en commun. Dès lors, on verra cela très vite puisque nous avons la volonté de finaliser le contrat de service public encore cette année. Avant la fin de l'année, il sera au Gouvernement.

Je sais que c'est une étape importante pour Liège, mais d'autres trajets plus importants avaient été évoqués à un moment donné. Si je suis bien informé, vous allez devenir échevine de la Mobilité à Seraing. J'espère qu'à l'avenir nous aurons l'occasion de travailler sur un projet plus ambitieux encore ; refaire ce que l'on appelait le tram vert à l'époque qui reliait Seraing à Liège. Voilà une belle ambition pour l'avenir.

Je vous souhaite beaucoup de succès dans vos nouvelles fonctions.

M. le Président. - La parole est à Mme Géradon.

Mme Géradon (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos bons vœux dans mes nouvelles fonctions. C'est une preuve que, tout au long de ces années où j'ai pu vous interpeller sur la mobilité, vous m'avez écoutée, parce que vous savez à quel point je tiens à l'extension de ce tram.

L'étude du tram à la base allait jusque Jemeppe, une partie de Seraing, où il y a un pôle étudiants de plus ou moins 10 000 étudiants. C'est vraiment un intérêt.

J'entends presque ici que vous vous engagez à étendre le tram.

(Réactions dans l'assemblée)

En tant que parlementaire, pour terminer...

(Applaudissements)

Je tiens à vous remercier pour ce cadeau de départ me concernant, d'aller chercher l'extension du tram vers Seraing. Concrètement, je ne peux que vous dire merci par rapport à cela.

Cependant, même si je peux me réjouir de l'extension du tram et de l'engagement du Gouvernement – merci à vous tous pour ce merveilleux cadeau pour Seraing – même si je ne serai plus là demain dans ce Parlement pour défendre notre volonté de combattre toute privatisation du transport – le transport public, le transport collectif, cela doit rester un service public – sachez que mes collègues se battront pour défendre cette volonté de service public. J'entends bien que vous reportez cette décision, mais sachez que, même si nous apprécions votre détermination à étendre ce tram de Liège – on s'en réjouit particulièrement à Seraing –, on restera malgré tout très attentifs quant au devenir des travailleurs.

(Applaudissements)

M. le Président. - Voilà le débat sur ce que les cinéastes appellent *Un tramway nommé désir*.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. P. PRÉVOT À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DÉLÉGUÉ À LA GRANDE RÉGION, SUR « L'ÉVALUATION DU TRAVAIL DE L'OFFICE ÉCONOMIQUE WALLON DU BOIS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. P. Prévot à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région, sur « l'évaluation du travail de l'Office économique wallon du bois ».

La parole est à M. Patrick Prévot pour poser sa question.

M. P. Prévot (PS). - Monsieur le Ministre, hier, j'ai été particulièrement surpris de l'interview du directeur de l'Office économique wallon du bois et de lire ses propos et surtout ses constats sur l'état général de la filière bois.

Cela fait plusieurs mois que je rencontre des entrepreneurs de la filière bois. Les messages qu'ils me font passer sont bien différents de ceux que j'ai pu lire hier. Ce qui anime ma question d'actualité aujourd'hui, ce sont surtout les constats du directeur de l'Office économique wallon du bois, créé en 2009, justement pour apporter des solutions innovantes au secteur de la filière. Cette UAP reçoit un budget de 1,8 million d'euros par an. L'Office économique wallon du bois pose aujourd'hui exactement les mêmes constats que le Gouvernement wallon en 2009.

En presque 10 ans d'existence, qu'a fait l'Office économique wallon du bois pour la filière bois ? Quelle a été la réelle plus-value de cette UAP pour l'ensemble du secteur ?

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Deux minutes, c'est une gageure pour cette thématique.

Monsieur le Député, on sait que le secteur du bois est confronté à des difficultés, parce qu'il y a une concurrence forte, y compris par rapport à l'approvisionnement. On sait aussi qu'il y a des difficultés liées à toute une série de phénomènes. On voit cela et l'on en a parlé hier avec la problématique des bois scolytés – 400 000 mètres cubes pour l'instant en Région wallonne. Ce secteur continue également à développer de très belles entreprises, avec de très nombreux emplois dans toute une série d'endroits de Wallonie. Ce secteur, on le sait aussi, favorise toute une série d'autres éléments de multifonctionnalité.

Le premier mérite de l'Office économique wallon du bois est de rassembler tous les acteurs de la filière. C'est extrêmement important. C'est avec la filière que le label « Bois local » a été développé, qui vise à encourager la seconde transformation du bois chez nous et surtout une utilisation maximale du bois local, plutôt que d'aller – comme on le fait encore trop souvent dans la construction – chercher des bois dans d'autres pays. C'est un label qui appartient à la filière elle-même.

Je ne vais pas – je n'en ai pas le temps – d'insister sur l'ensemble des autres missions.

Il y a une mission qui est aussi très importante, c'est la cellule d'appui à la forêt privée ; mutualisation de services pour développer aussi le secteur au niveau des petits propriétaires privés. D'une manière générale, c'est une aide à la décision, tant au niveau du ministre de l'Économie, M. Jeholet, qui cofinance avec moi l'Office économique wallon du bois, notamment par exemple ici dans la problématique liée aux scolytes et à la peste porcine africaine, c'est à l'Office économique wallon du bois que nous avons demandé d'accompagner l'ensemble des entreprises en difficulté, avec un premier travail qui a été fait.

C'est aussi l'Office économique wallon du bois qui anime depuis quelques semaines une *task force* réservée à la problématique des scolytes et qui vient cette semaine de me faire ses premières propositions. J'ai eu l'occasion d'en évoquer l'une ou l'autre hier dans le débat budgétaire.

M. le Président. - La parole est à M. Patrick Prévot.

M. P. Prévot (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse, mais elle me paraît largement insuffisante.

Vous dites que : « Le premier mérite de l'Office économique wallon du bois est de rassembler les acteurs de la filière ». Vous me dites qu'en deux minutes c'est un peu compliqué de brosser l'ensemble des missions du secteur.

Ce qui me pose problème, c'est que cette UAP a été créée il y a plus de 10 ans et que les constats restent les mêmes, alors qu'il y a une mission, que vous avez abordée du bout des lèvres, qui était de trouver des solutions innovantes pour l'ensemble du secteur, mais malheureusement, on ne voit rien arriver.

Une forêt, ce n'est pas une génération spontanée, elle se plante, elle s'entretient, elle se récolte. C'est cela la sylviculture. On a l'impression de ne pas avoir de vision à long terme et de ne pas avoir de projet innovant pour cette forêt.

On parle régulièrement, au sein de la commission, du morcellement de la forêt privée. Il y a également un morcellement dans tous ces organismes qui viennent en appui à la filière bois et qu'il faut absolument rationaliser. Je sais qu'un travail a été lancé il y a déjà deux ans, mais il y a encore beaucoup trop d'intervenants dans cette filière. Il faut la rationaliser si l'on souhaite davantage d'efficacité et avoir une réelle représentativité de la filière bois.

Puis, je le rappelle, la filière bois en Wallonie, c'est 8 000 entreprises, plus de 18 000 emplois directs et un chiffre annuel d'environ 5 milliards d'euros. Dès lors, je trouve que cette UAP, qui a un budget de 1,8 million d'euros annuel, ne rencontre pas les missions pour lesquelles elle a été créée il y a presque 10 ans.

Je continue à être largement étonné quand je lis les propos de son directeur et les constats qui sont les mêmes qu'il y a 10 ans. J'ai l'impression que, malheureusement, cette UAP n'a pas évolué et n'a pas aidé de manière structurelle cette filière qui en a pourtant largement besoin.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région. - Je ne vais pas réalimenter un débat. Je suis totalement en désaccord. On a eu l'occasion d'entendre le directeur lors d'auditions il y a quelques mois sur le cadre de la politique forestière. Il peut revenir en commission pour que l'on prenne le temps de débattre à la fois de l'ensemble des activités qui y sont menées. Ce serait nécessaire car je ne voudrais pas qu'il y ait le moindre autre parlementaire qui puisse porter foi à ce qui vient d'être dit.

M. le Président. - La parole est à M. Patrick Prévot.

M. P. Prévot (PS). - Je prends l'invitation de M. le Ministre au bond. Je suis tout à fait disposé et je serais heureux d'entendre le directeur, surtout d'entendre les solutions innovantes. C'était une des missions de cette UAP lorsqu'elle a été créée et, pour l'instant, je n'en vois pas.

Si, maintenant, l'on se dit que la Wallonie donne 1,8 million d'euros par an pour rassembler les acteurs de la filière, je trouve que la ficelle est un peu grosse. J'accueille votre invitation avec beaucoup d'enthousiasme. J'espère auditionner très rapidement le directeur de l'Office économique wallon du bois et entendre beaucoup plus longuement ce que l'organisme développe pour aider structurellement la filière depuis presque 10 ans.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME LAMBELIN À M. DI ANTONIO, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA MOBILITÉ, DES TRANSPORTS, DU BIEN-ÊTRE ANIMAL ET DES ZONINGS, SUR « LE RER »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Lambelin à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings, sur « le RER ».

La parole est à Mme Lambelin pour poser sa question.

Mme Lambelin (PS). - Monsieur le Ministre, comme vous, j'ai lu la presse cette semaine. J'ai constaté que la semaine était marquée par l'achèvement des travaux du RER à 99 % en Flandre. Moyennant quelques ajustements techniques, il devrait être mis en circulation dans le courant du mois de décembre chez nos amis flamands.

Si l'on peut se réjouir pour eux, il n'en va pas de même pour les Wallons, particulièrement pour les Brabançons wallons, dans ce dossier ; Brabançons wallons qui sont passés par une série d'émotions.

D'abord, ils ont été heureux lorsque l'on a annoncé l'arrivée du RER chez eux. Ensuite, ils se sont vite inquiétés puis ils se sont impatientés ; ensuite, ils ont commencé à franchement s'énerver et, après, ils étaient dans une phase de résignation. Je dirais que l'on a même dépassé cette phase et que l'on est arrivé dans un climat d'hilarité générale où ce RER, c'est devenu une vaste blague chez nous.

Comme je l'ai toujours fait en ce Parlement, je continue à le faire à chaque avancée dans ce dossier, je vous interroge aujourd'hui. Disposons-nous de plus d'informations concernant l'avancement des travaux ? Disposons-nous d'informations sur l'avancement de l'approbation de cet accord de coopération dit « chapeau » dans ce dossier ?

Je vous remercie d'avance pour vos éléments de réponse.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings. - Madame la Députée, je ne vais pas vous rappeler que c'est une compétence et un financement qui proviennent du Fédéral, mais la Région n'a pas manqué de s'investir fortement ces trois dernières années pour faire en sorte que les chantiers redémarrent. Depuis un certain nombre d'années, les deux chantiers concernés, d'une part entre Wavre et Bruxelles et, d'autre part, entre Nivelles et Bruxelles, étaient à l'arrêt ; pour certains d'entre eux, les permis étaient aussi caducs ou manquants.

Les travaux ont pu recommencer ; un accord-cadre a été négocié. Je pense que l'on a maintenant tous les éléments pour, dans les prochaines années, voir très concrètement les travaux se concrétiser avec différentes phases qui pourront, dès lors, être progressivement ouvertes, tout d'abord sur la ligne Wavre-Bruxelles où c'est un peu plus facile ; entre Nivelles et Bruxelles, c'est un petit peu compliqué avec encore des morceaux de permis qui doivent être obtenus, qui ont été, dans un certain nombre de cas, annulés par le Conseil d'État.

En termes de financements, l'ensemble est cadré par un accord validé par les différents gouvernements, que vous aurez à débattre ici même en tout début de l'année, puisque cet accord de coopération doit être confirmé par les quatre Parlements, les trois régionaux et fédéral. On a, là, la garantie d'un financement pour lequel la Région intervient aussi, puisque nous avons mis dans la balance 300 millions d'euros de préfinancement du dispositif. Au milliard du Fédéral – le milliard dit « vertueux » – qui a été négocié au niveau du Fédéral, vient s'y ajouter le préfinancement wallon, de manière à relancer les dossiers et, surtout, via l'accord de coopération, avoir, de manière décrétale, une trajectoire et un engagement de finir ces travaux progressivement, dans les 10 ans à venir, en ouvrant, au fur et à mesure, différents tronçons. On aura l'occasion de regarder cela en détail lors du débat sur cet accord de coopération.

M. le Président. - La parole est à Mme Lambelin.

Mme Lambelin (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces éléments de réponse.

Effectivement, c'est un dossier fédéral ; vous l'avez dit et je vous ai toujours interrogé à ce sujet, dans ce Parlement, de la manière la plus objective possible, mais c'est pour faire le relais auprès de concitoyens brabançons wallons, en ce qui me concerne.

Ici, la Wallonie a, une nouvelle fois, un véritable rôle à jouer, surtout dans cet accord d'approbation et pourquoi pas un rôle de médiateur, voire de facilitateur. Je pense que vous avez beaucoup de cartes en mains ; en tant que ministre, vous avez les outils qu'il faut pour faire avancer le dossier. J'espère sincèrement en débattre, prochainement, en ce Parlement, pour voir véritablement les choses évoluer et avancer avant qu'il n'est pas trop tard.

(Applaudissements)

M. le Président. - Chers collègues, je vous rappelle que nous avons un accord entre les chefs de groupe, ce lundi, compte tenu du calendrier un peu particulier, car nous avons une séance plénière le vendredi et des commissions, le mardi et le mercredi, de la semaine suivante.

Dès lors, un certain nombre de nos collègues ont déposé des questions d'actualité qui rejoignent des questions orales déjà déposées – vous connaissez le principe qui existe dans cette assemblée, où l'on évite ce type de chevauchement – ; je vous propose, de l'accord même de l'ensemble des chefs de groupe, que les questions d'actualité qui avaient été déposées, mais non développées, pour la raison que je viens d'indiquer, soient jointes aux commissions de la semaine prochaine.

J'entends que les cinq questions d'actualité qui n'ont pas pu être développées aujourd'hui le seront la semaine prochaine. De telle manière que chacun d'entre vous puisse conserver sa capacité d'interpeller, de contrôler le Gouvernement de la meilleure manière qui soit, sans qu'il n'y ait chevauchement ni aussi prohibition d'exercer ce droit bien légitime. Je remercie les chefs de groupe d'y avoir pleinement participé, de telle manière que nos travaux se déroulent dans un excellent climat.

Il est 10 heures 32 minutes, nous avons prévu les votes à 11 heures. Je dois donc suspendre la séance. C'est peut-être l'occasion pour vous de prendre un café, puis aussi de converser avec l'un ou l'autre d'entre nous qui connaît les derniers moments dans cet hémicycle. Nous y reviendrons.

Je suspens la séance jusque 11 heures.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 10 heures 32 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 11 heures 5 minutes.

M. le Président. - La séance est reprise.

Chers collègues, puis-je vous inviter à rejoindre vos bancs parlementaires et ministériels et permettre aux derniers de rejoindre leur siège, afin que nous puissions procéder aux votes ?

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2019 (DOC. 1200 (2018-2019) N° 1 À 4 ET 4*BIS*)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2019 (DOC. 1201 (2018-2019) N° 1 À 6)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen :
- du projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019 (Doc. 1200 (2018-2019) N° 1 à 4 et 4*bis*) ;
- du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019 (Doc. 1201 (2018-2019) N° 1 à 6).

Ces documents ayant fait l'objet d'un examen commun en commission, je vous propose d'en débattre conjointement.

Chers collègues, avant que nous commencions les votes, permettez-moi, de manière exceptionnelle, de dire au nom du Bureau unanime que nous devons regretter que, dans le cadre de ce budget, la dotation du Parlement n'ait pas été indexée en octobre et la question du mois de juillet se posera l'année prochaine.

Je le dis non pas pour nous plaindre, mais pour attirer l'attention de tous les décideurs politiques – les actuels, les futurs éventuellement – que 90 % de nos dépenses sont concernés par l'indexation et que le taux de consommation du budget du Parlement, qui est surtout le vôtre, atteint 99,3 %.

C'est dire si nous voulons poursuivre et entretenir une vitalité démocratique. Nous aurons besoin, le moment venu, qu'une correction s'impose, comme elle a été organisée pour l'ensemble des départements de la Wallonie.

Je le dis de manière tout à fait exceptionnelle et, si je me permets de le dire, c'est que c'est le vœu unanime du Bureau de votre assemblée.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2019 (DOC. 1200 (2018-2019) N° 1 À 4 ET 4*BIS*)

Vote nominatif

M. le Président. - Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019 (Doc. 1200 (2018-2019) N° 1 à 4 et 4*bis*).

- Il est procédé au vote nominatif.

69 membres prennent part au vote.
37 membres répondent oui.
31 membres répondent non.
1 membre s'abstient.

- Ont répondu oui :
Mmes et MM. Antoine, Arens, Baltus-Möres, Baurain, Bracaval, Brogniez, Culot, Defraigne, Desquesnes, Destrebecq, Dock, Dodrimont, Drèze, Durenne, Evrard, Fourny, Galant, Gardier, Godfriaux, Henquet, Knaepen, Lecerf, Lecomte, Louvigny, Maroy, Moinnet, Mouyard, Nicaise, Potigny, Salvi, Simonet, Stommen, Tzanetatos, Vandorpe, Wahl, Waroux, Warzée-Caverenne.

- Ont répondu non :
Mmes et MM. Bonni, Collignon, Daele, Denis, Dermagne, Dufrane, Dupont, Furlan, Gahouchi, Géradon, Gillot, Gonzalez Moyano, Hazée, Henry, Kapompole, Kilic, Lambelin, Lefebvre, Legasse, Lenzini, Morreale, Mottard, Onkelinx, Pécriaux, Poulin, P. Prévot, Ryckmans, Stoffels, Tillieux, Trotta, Zrihen.

- S'est abstenu :
M. Puget.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2019 (DOC. 1201 (2018-2019) N° 1 À 6)

Vote nominatif

Art. 126

M. le Président. - Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, visant à remplacer l'article 126 du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019, par MM. Hazée et Daele (Doc. 1201 (2018-2019) N° 6).

Je comprends qu'il y a un peu d'inquiétude, car il y a différents amendements.

Puis-je inviter M. Hazée ou M. Daele à rappeler la portée de l'amendement ?

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Cet amendement a été évoqué en commission puisque, dans ce projet de décret, au-delà de toutes les critiques fondamentales sur le fond, il y a aussi une coquille puisque l'article est écrit deux fois.

On donne deux fois la garantie de 100 millions d'euros à Wallonie Santé – organisme que l'on ne connaît pas encore bien, qui fera sans doute débat dans les prochaines semaines, mais là n'est pas l'objet. On a un article qui est écrit deux fois ; cela n'a aucun sens. Nous n'avons pas compris pourquoi, en commission, les groupes qui soutiennent le Gouvernement n'ont pas, eux-mêmes, déposé l'amendement et, comme nous l'avons indiqué à cette époque, nous avons pris cette liberté de déposer cet amendement. Je ne sais pas comment il faudrait interpréter le refus de cet amendement, puisque l'on a un article écrit deux fois dans le projet de décret – les articles 125 et 126.

M. le Président. - L'embarras de certains d'entre nous, Monsieur le Député, provient du fait – vous le confirmerez ou non – qu'il a été rejeté en commission, mais à vrai dire...

M. Hazée (Ecolo). - Absolument pas. Je ne l'ai pas déposé, car je pensais que les soutiens de la majorité le feraient eux-mêmes. J'imagine que c'est un délit de celui qui le porte qui conduit à ce que le vote soit celui-là, mais que chacun puisse l'examiner sereinement.

M. le Président. - Monsieur Hazée, pour que chacun puisse voter de manière bien réfléchie, nous avons, me semble-t-il, à faire un amendement technique puisqu'il s'agit de supprimer un article qui présente deux fois le même dispositif.

La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports. - Ce que dit M. Hazée, chef de groupe d'Ecolo, est parfaitement exact en termes de faits. Il n'y a pas à contester. Nous sommes dans ce que l'on appelle une correction technique. Si, en commission, on s'y est opposé, c'est parce que cela implique une renumérotation d'autres éléments dans le budget. Sur le fond, il n'y a pas de difficulté ; sur la forme, je préfère le préciser.

Je pense que, si l'ensemble du Parlement est d'accord de modifier cette erreur technique, cette correction à apporter, je n'y vois aucune objection.

M. le Président. - Monsieur le Ministre, pour que l'on fasse un travail propre, ne pourrions-nous pas – mais qui suis-je pour le dire ? – accueillir l'amendement de MM. Hazée et Daele ? Les services du greffe renuméroteraient l'ensemble du projet de décret. Je pense que ce serait un travail plus correct.

M. Hazée (Ecolo). - C'est ce qu'ils font toujours, Monsieur le Président, et nous les remercions pour ce travail.

M. le Président. - Monsieur Hazée, je tente de remplir un rôle de médiation, ici, entre la correction de votre travail et la volonté du Gouvernement de ne pas tout numéroter ou de tout désordonner.

Dès lors, je vous propose d'accueillir – mais c'est à vous de décider – l'amendement technique Daele-Hazée qui fera l'objet, s'il est adopté, d'une renumérotation du projet de décret par les services du Parlement.

- Il est procédé au vote nominatif.

69 membres prennent part au vote.
69 membres répondent oui.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Antoine, Arens, Baltus-Möres, Baurain, Bonni, Bracaval, Brogniez, Collignon, Culot, Daele, Defraigne, Denis, Dermagne, Desquesnes, Destrebecq, Dock, Dodrimont, Drèze, Dufrane, Dupont, Durenne, Evrard, Fourny, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Géradon, Gillot, Godfriaux, Gonzalez Moyano, Hazée, Henquet, Henry, Kapompole, Kilic, Knaepen, Lambelin, Lecerf, Lecomte, Lefebvre, Legasse, Lenzini, Louvigny, Maroy, Moinnet, Morreale, Mottard, Mouyard, Nicaise, Onkelinx, Pécriaux, Potigny, Poulin, P. Prévot, Puget, Ryckmans, Salvi, Simonet, Stoffels, Stommen, Tillieux, Trotta, Tzanetatos, Vandorpe, Wahl, Waroux, Warzée-Caverenne, Zrihen.

En conséquence, l'adoption de l'amendement entraîne la suppression de l'article.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. - Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019 (Doc. 1201 (2018-2019) N° 1 à 6).

La parole est à Mme Waroux.

Mme Waroux (cdH). - Merci, Monsieur le Président.

J'ai parlé cohérence ; j'ai parlé responsabilité ; j'ai appelé à la manifestation de dimanche. J'irai à la COP.

Je mange, je bois, je parle climat tout le temps. Je lis, je m'imprègne de tout ce que les scientifiques nous expliquent.

J'ai participé au dialogue « Gouvernance climat » ; Mme Kapompole m'a rejoint l'après-midi. J'étais seule députée, toute la journée, à entendre les propositions qui ont été faites en matière de propositions de lois spéciales sur le climat et de comités d'experts belges pour, enfin, avoir une vue transversale ; pour, enfin, lancer ce que l'on appelle l'effort de guerre, l'appel des scientifiques, des climatologues, des ONG, ce fameux plan Marshall qui nous serait bien nécessaire.

Aujourd'hui, on va voter un budget. Je l'ai dit, pour moi, ce sera encore un budget – je le redis, comme hier – coupable, parce qu'il n'est pas parfait, mais il intègre beaucoup de choses importantes, notamment en matière de santé, d'environnement. Il correspond à la DPR que j'ai approuvée. On est toujours dans la politique des petits pas ; ce que je regrette réellement.

Maintenant, on agrandit les enjambées, je dois le reconnaître. Les échanges avec M. le Ministre Crucke, hier, étaient réels – je pensais que j'allais, comme d'habitude, me faire gronder ou que l'on n'allait pas me répondre, mais M. le Ministre Crucke m'a largement répondu ; oui, vous ne savez pas ce qui peut se passer en coulisse – ; on s'est retrouvés avec un échange très intéressant.

Il y a cette notion de responsabilité que M. Crucke a aussi reconnue. Il est des éléments comme ce problème des aéroports ; tant que l'on n'aura pas réglé le problème de cette taxation kérosène et pour les fiouls lourds, et cetera, on n'avancera pas.

Je vais approuver dans la douleur ce budget, pour essayer, comme toujours, de me faire entendre en interne ; essayer de faire passer les messages des spécialistes ; essayer de convaincre les non convaincus plutôt que d'aller chez Ecolo où, finalement, je pense beaucoup de choses comme eux.

Je tenais absolument à ce que l'on se rende compte des gestes de la société que l'on doit absolument modifier.

Personnellement, c'est un moment extrêmement difficile. C'est mon dernier budget. J'aurais voulu être plus utile à la cause. On y va modestement et j'essaierai de poursuivre ce message. J'espère que mes collègues entendront qu'il est temps de basculer, qu'il faut absolument changer notre civilisation. Quand on parle de fin du monde... Je suis très fière que mon fils me dise que M. Hulot parle comme moi. Ce n'est pas moi qui parle comme M. Hulot. Si ! On parle de la même façon, mais on a cette pression...

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. - S'il vous plaît.

Mme Waroux (cdH). - J'invite ceux qui resteront à la prochaine législature à vraiment prendre les choses en mains, surtout au niveau belge, et à être beaucoup plus conscients. On a eu des combats très difficiles, notamment avec la N-VA au Sénat. Je me rends compte que l'on a des obstacles terribles, mais on a aussi des personnes dans les majorités, ici et au Fédéral, et j'espère qu'elles feront passer des messages très forts pour que l'on ait une écriture nouvelle de notre politique.

(Applaudissements)

M. le Président. - Je demande à chacun de respecter l'émotion de chaque parlementaire. Il nous arrive tous, par rapport à certains projets de décret, d'être parfois partagés entre la loyauté et les projets que nous nourrissons. Je souhaite que l'on respecte la parole de Mme Waroux, quelle que soit la cause. Je tiens à attester, pour avoir écouté tous les débats hier, qu'il y a eu un débat riche entre M. le Ministre et vous-même, Madame Waroux.

Chacun a pu exprimer les avancées et les espérances des uns et des autres. C'est aussi à cela que sert le débat parlementaire : entre le oui, le non et l'abstention, il y a droit aussi à nourrir des espérances et à manifester les émotions.

- Il est procédé au vote nominatif.

69 membres prennent part au vote.
37 membres répondent oui.
31 membres répondent non.
1 membre s'abstient.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Antoine, Arens, Baltus-Möres, Baurain, Bracaval, Brogniez, Culot, Defraigne, Desquesnes, Destrebecq, Dock, Dodrimont, Drèze, Durenne, Evrard, Fourny, Galant, Gardier, Godfriaux, Henquet, Knaepen, Lecerf, Lecomte, Louvigny, Maroy, Moinnet, Mouyard, Nicaise, Potigny, Salvi, Simonet, Stommen, Tzanetatos, Vandorpe, Wahl, Waroux, Warzée-Caverenne.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Bonni, Collignon, Daele, Denis, Dermagne, Dufrane, Dupont, Furlan, Gahouchi, Géradon, Gillot, Gonzalez Moyano, Hazée, Henry, Kapompole, Kilic, Lambelin, Lefebvre, Legasse, Lenzini, Morreale, Mottard, Onkelinx, Pécriaux, Poulin, P. Prévot, Ryckmans, Stoffels, Tillieux, Trotta, Zrihen.

- S'est abstenu :

M. Puget.

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

ALLOCUTION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le Président. - Chers collègues, nous en arrivons au dernier vote de cette semaine, non pas de la législature ni du Parlement.

Cependant, vous le savez, ne tournons pas autour d'une réalité qui vous anime pour certains : une quinzaine d'entre nous vont nous quitter. Je crois pouvoir être leur interprète, pour avoir discuté avec plusieurs d'entre eux, afin de relever quels sont aujourd'hui leur émotion, leur joie et leur espérance, mais aussi leurs regrets.

Pour certains d'entre eux, ils vont retrouver un mandat scabinal qu'ils avaient momentanément délaissé, d'autres vont épouser une cause communale qui leur tient à cœur, en espérant concrétiser un certain nombre de projets. Toutes et tous, me semble-t-il, partagent beaucoup de regrets de quitter cette assemblée où ils pouvaient – comme on vient de le rappeler à travers le témoignage de Mme Waroux – épouser de grandes causes, entendre des convictions, les partager ou, au contraire, les provoquer.

J'ai donc le sentiment que, pour un certain nombre d'entre eux, il y aura deux journées très contrastées : peut-être aujourd'hui de l'émotion et de la tristesse, et peut-être lundi de la joie et du bonheur. Au fond, cela résume bien notre parcours politique qui est fait d'échecs, de réussites, de joies et parfois de déceptions. Je sais que c'est donc un moment d'émotion et que beaucoup d'entre vous auraient probablement voulu terminer la législature.

Si vous m'y autorisez, c'eût été aussi mon vœu pour vous tous. Qu'il y ait un décumul, nous l'avons voulu, mais que nous l'organisions à quelques semaines ou quelques mois d'une échéance électorale, je m'interroge toujours sur le bon sens et la pertinence d'une telle mesure. Nous n'aurions rien perdu à permettre à celles et ceux qui vont nous quitter de terminer cette législature. Je ne dis pas cela à l'encontre de celles et ceux qui vont venir la semaine prochaine, ce sera aussi peut-être du bonheur pour eux, mais parfois je voudrais que l'on réfléchisse aux mesures d'accompagnement par rapport à des objectifs nobles sans doute, mais qui nous entraînent dans des décisions parfois un peu absurdes.

Cela dit, je ne voudrais pas énoncer – qu'ils ne m'en veuillent pas – les 15 ou 16 personnes qui vont nous quitter. C'est beaucoup, c'est un cinquième de notre assemblée. Je rappelle qu'en 2014 cette assemblée a été recomposée pour plus de la moitié. C'est donc dire si l'espérance de vie politique se réduit de plus en plus et probablement en sera-t-il de même encore aux prochaines élections. C'est la loi du genre. Je ne vais donc pas les citer, mais vous m'autoriserez à en épingler deux pour des raisons très particulières.

D'abord, Mme Christine Defraigne : nous connaissons tous cette personne à l'indépendance

d'esprit bien frappée et qui parfois, à l'instar de Mme Waroux, a hésité sur certains boutons de vote. Ce n'était pas toujours simple, mais on la connaît, elle peut être guerrière à certains moments et elle peut être sage à d'autres moments, lorsqu'elle préside la haute assemblée. C'est sur ce terrain que je l'ai surtout découverte comme président, à la Conférence des présidents d'assemblées, qu'elle a animée, puisque nous avions souhaité qu'il y ait une rotation.

C'est pour elle un triple départ, puisqu'elle va quitter notre assemblée, elle va quitter le Sénat et elle présidait la Conférence des présidents d'assemblées. Elle me laissera le soin de reprendre le relais. J'essaierai d'agir avec autant de force et de détermination qu'elle.

Je voudrais lui témoigner notre gratitude. Même si la Cité ardente avait sa préférence, je sais que le Parlement wallon, elle va le quitter avec beaucoup d'émotion. J'espère que tout à l'heure nous serons nombreux à lui témoigner notre gratitude. Peut-être qu'un jour elle nous reviendra. Il n'y a jamais de « jamais » en politique, nous le savons. Il n'y a pas non plus de « toujours » malheureusement.

Je formule le vœu d'un mandat scabinal épanouissant pour vous, Madame Defraigne. J'y joins mes remerciements, mes gratitudes et quelques sentiments que je n'exprimerai pas publiquement.

(Applaudissements)

L'autre, c'est le privilège du président, c'est de pouvoir dévoiler des amitiés.

Vous savez que quelles que soient nos appartenances politiques, que l'on soit dans la majorité, dans l'opposition, dans la majorité puis dans l'opposition, des amitiés se nouent et enrichissent nos relations humaines, qui font que l'on peut – passez-moi l'expression malheureuse – s'engueuler, s'affronter, dans l'hémicycle et juste après se congratuler et prendre une tasse de café en disant : « Tu m'as entendu ? Tu as entendu ce que je t'ai dit ? »

Vous aurez reconnu la personne que je veux viser, c'est M. Alain Onkelinx qui est un grand serviteur de notre assemblée.

(Applaudissements)

Il a été un compagnon de Bureau à l'assemblée, c'est pour cela que je voulais le remercier, parce qu'il a animé nos réunions de Bureau. C'est un compagnon si charmant que l'homme politique est aussi décidé. Je paraphraserai ce qu'il nous a dit à la Fédération Wallonie-Bruxelles : c'est dommage qu'il n'y ait pas deux ou trois séances de commémoration de sortie.

Vous avez demandé qu'il y en ait une deuxième, elle a lieu ici.

Enfin, pour tous les autres, j'aurais voulu vous citer très singulièrement, très personnellement ; certains d'entre eux, je les retrouverai sur d'autres bancs, d'autres, je les suivrai dans la presse, d'autres peut-être nourrissent le secret désir de nous revenir au gré des décisions locales et présidentielles ; nous savons ce qu'il en est.

Nous avons entendu des témoignages pleins d'émotion ; les échanges entre le ministre de la Mobilité et la prochaine échevine de Seraing démontrent que l'on peut s'affronter durement pendant des semaines et des mois puis – j'allais presque dire, vous ne m'en voudrez pas – tomber dans les bras l'un de l'autre tellement on est émus de se quitter.

C'est aussi cela l'aventure humaine et elle nous grandit. J'ai le sentiment qu'un grand parlementaire, femme ou homme, c'est d'abord quelqu'un qui exprime ses convictions, qui partage ses émotions, mais qui témoigne du respect pour l'autre. Nos convictions peuvent nous séparer, mais le respect de l'autre doit nous rassembler.

Aujourd'hui, je considère que nous vivons un moment un peu solennel empreint de conviction et d'émotion ; que celles et ceux qui nous quittent en soient remerciés, salués. Nous leur souhaitons un plein épanouissement dans leur nouvelle vie politique.

(Applaudissements)

Que cela ne vous empêche pas de voter le budget du Parlement, avec quelques regrets, vous l'aurez compris.

Vous voyez, Madame Waroux, entre loyauté et désir, nous sommes toujours partagés. Je préfère, comme vous, celle des petits pas et croire en celles et ceux qui nous font la promesse d'un ajustement.

PROJET DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU PARLEMENT DE WALLONIE POUR L'ANNÉE 2019 (DOC. 1218 (2018-2019) N° 1 ET 2)

Vote nominatif

M. le Président. - Nous allons voter sur l'ensemble du projet de budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2019 (Doc. 1218 (2018-2019) N° 1 et 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

69 membres prennent part au vote.
63 membres répondent oui.
5 membres répondent non.
1 membre s'abstient.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Antoine, Arens, Baltus-Möres, Baurain, Bonni, Bracaval, Brogniez, Collignon, Culot, Defraigne, Denis, Dermagne, Desquesnes, Destrebecq, Dock, Dodrimont, Drèze, Dufrane, Dupont, Durenne, Evrard, Fourny, Furlan, Gahouchi, Galant, Gardier, Géradon, Godfriaux, Gonzalez Moyano, Henquet, Kapompole, Kilic, Knaepen, Lambelin, Lecerf, Lecomte, Lefebvre, Legasse, Lenzini, Louvigny, Maroy, Moinnet, Morreale, Mottard, Mouyard, Nicaise, Onkelinx, Pécriaux, Potigny, Poulin, P. Prévot, Salvi, Simonet, Stoffels, Stommen, Tillieux, Trotta, Tzanetatos, Vandorpe, Wahl, Waroux, Warzée-Caverenne, Zrihen.

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Daele, Gillot, Hazée, Henry, Ryckmans.

- S'est abstenu :

M. Puget.

En conséquence, le projet de budget de fonctionnement est adopté.

Nous voilà au bout d'une séance importante pour la Wallonie, à travers l'adoption de son budget, pour nous tous puisque, dès la semaine prochaine, de nouvelles têtes apparaîtront dans cette assemblée. J'espère que nous leur réserverons le meilleur accueil.

La parole est à M. le Ministre-Président Borsus.

M. Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Je souhaiterais dire deux mots, Monsieur le Président.

Je vous rassure, ce n'est certainement pas pour prolonger le propos, mais, au nom du Gouvernement, je voudrais très chaleureusement m'associer aux vôtres. Un parlement est un corps extraordinaire, tellement important en démocratie, tellement important dans notre histoire, dans notre présent collectif, mais un parlement est un corps vivant, extrêmement dense d'échanges.

Nous venons, Madame Waroux, de vivre un de ces moments d'échange très important ; dense aussi de la diversité des convictions, des opinions, des passions, des débats qui s'y nourrissent, qui s'y expriment, des joutes parfois qui prennent racine et source, mais aussi, Monsieur le Président, ces parlements que, personnellement, j'adore sont aussi des lieux d'extraordinaires échanges humains et interpersonnels. Ces échanges avec les 15 personnes qui nous quittent – petite mention aussi pour celles ou ceux qui auraient souhaité nous quitter – ces débats ont été particulièrement riches, particulièrement chaleureux.

Je voudrais de tout cœur m'associer aux vœux qui sont les vôtres à l'attention de toutes celles et tous ceux qui vont, désormais, décliner leur route au plus près du terrain local. Nul doute que ces routes nous amèneront à nous revoir dans cette enceinte ou à la faveur de débats concernant tel ou tel dossier. Merci pour tout le travail accompli. Merci pour toute cette richesse que je viens d'évoquer puis, dès l'instant où ensemble, nous tentons d'œuvrer au déploiement à la fois de la chose publique, du travail public et de nos municipalités, entités locales, régionales ou territoriales, je pense que nous restons finalement dans la même enceinte.

Je vous remercie et bonne route à vous.

(Applaudissements)

M. le Président. - Je pense que plusieurs groupes ont prévu des moments de détente et de joie. Je vous y laisse en vous souhaitant un bon appétit.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

Le Parlement s’ajourne jusqu’au lundi 10 décembre 2018 à 14 heures.

La séance est levée.

- La séance est levée à 11 heures 28 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, Président
Mme Jenny Baltus-Möres, MR
M. Willy Borsus, Ministre-Président du Gouvernement wallon
M. René Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région
M. Jean-Luc Crucke, Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports
M. Pierre-Yves Dermagne, PS
M. Carlo Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports, du Bien-être animal et des Zonings
M. Philippe Dodrimont, MR
Mme Déborah Géradon, PS
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation
Mme Joëlle Kapompole, PS
Mme Anne Lambelin, PS
Mme Christie Morreale, PS
M. Patrick Prévot, PS
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
Mme Éliane Tillieux, PS
Mme Véronique Waroux, cdH

INDEX DES MATIÈRES

- Budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2019
- Budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019
- Budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019
- Campagne Bob
- Déclarations d'intérêt régional
- Marche pour le climat
- Médaille Blondel pour le professeur D. Ernst de l'Université de Liège
- Office économique wallon du bois
- Programme « Lait, fruits et légumes à l'école »
- Questions d'actualité
- Recyclage
- Réforme des APE
- RER
- Tram de Liège

ABRÉVIATIONS COURANTES

APE	aide à la promotion de l'emploi
CA	conseil d'administration
COP	Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
COP24	24e conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (Conférence de Katowice 2018 sur le climat)
DGO3	Direction générale opérationnelle de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement
DPR	Déclaration de politique régionale
FGTB	Fédération générale du travail de Belgique
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
GIEC	Groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat
N-VA	Nieuw-Vlaamse Alliantie (Nouvelle Alliance flamande)
ONG	organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
OTW	Opérateur de transport de Wallonie (précédemment appelé groupe TEC)
PPP	partenariat public-privé
PTP	programme de transition professionnelle
RER	Réseau express régional
SRWT	Société régionale wallonne du transport public de personnes
UAP	unité d'administration publique
ULg	Université de Liège